

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

*Séance du Mardi 13 Septembre 2011*

Membres en exercice : 17  
Présents : 13  
Pouvoirs : 2

L'an **deux mil onze** et le **13 septembre** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain POYRAULT, Maire**.

Membres qui ont pris part  
à la délibération : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2011

Date d'affichage : 08 septembre 2011

Présents : Alain POYRAULT - Evelyne MERMIER - Frédéric DARLOT- Bernard REVILLON - Gilles PASCAL - Yvette BAOT-MONOD - Alain CHAMEAU - Dominique CONS - François FRANCHET - Avédis GOUYOUMDJIAN - Patrick HABELLON - Christophe PERRON - Jean PHILIPPE

Excusés: Philippe MICHEL (pouvoir donné à Evelyne MERMIER) - Vincent BAUD (pouvoir donné à Bernard REVILLON).

Absents : Nathalie BRACHON-DAUBEUF - Cédric RICHOSZ.

Monsieur Frédéric DARLOT a été élu secrétaire de séance.

#### **14- Réfection des trottoirs Rue du Grand Pont,**

##### **maîtrise d'œuvre, approbation de prestations supplémentaires**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06 en date du 19 Octobre 2010, par laquelle le Conseil Municipal décidait de confier la maîtrise d'œuvre pour la réfection des trottoirs Rue du Grand Pont à la SCP Bernard DUPONT, la SCP DUPONT ayant proposé un taux de rémunération de 5.75% des travaux.

L'estimatif prévisionnel des travaux avait été élaboré par la Direction Départementale des Territoires et plus particulièrement par l'ATESAT, pour un montant de 91 912 € HT.

Monsieur le Maire expose que cette estimation a due être revue, puisque des travaux non prévus initialement, devraient être faits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les prestations supplémentaires proposées, dit que le montant de la maîtrise d'œuvre sera de 5.75 du coût HT des travaux, estimés à 170 000 €.

**travaux, approbation avenant**

Ajourné

##### **demande d'une subvention au titre des réserves parlementaires.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la possibilité de demander une subvention, au titre des réserves parlementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander une subvention au titre des réserves parlementaires et **accepte** le plan de financement suivant :

Coût total des travaux :	156 756.50 € HT
Remboursement par le SYANE :	- 17 637.50 € HT
Montant à la charge de la Commune :	139 149.00 € HT
Subvention du Conseil Général	- 48 500.00 €
Subvention au titre des réserves parlementaires	- 25 000.00 €
Reste à la charge de la Commune, en autofinancement	65 619.00 € HT